

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Fresne Saint Mamès sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni pour une séance ordinaire et publique.

PRESENTS : Jean-Pierre CHAUSSE, Patrick DESLANCHES, Isabelle CLERC , Emmanuelle MICHELIN, Joël DARGIER, Julien CAPO, Nathalie GARNIER, Maurice BIOLUZ, Marion CHEVILLARD, Betty DELOYE-BRESSON, Anthony GAUTHEROT.

Procurations :

Absents : Jean-Philippe SALA

20H00 : le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Marion CHEVILLARD

ORDRE DU JOUR

1 - RECEPTION :

Une petite réception est faite à l'occasion du départ de Xavier en fin de contrat et embauché à la Commune d'Ancier. Après les remerciements du Maire, le Conseil Municipal accueille Johann qui travaillera auprès d'Aline pour les travaux sur la Commune .

2 - MISSIONS ET DELEGATIONS ADJOINTS :

Suite à la démission du 1^{er} adjoint, le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des missions et délégations vu en réunion d'adjoints le 14 juin pour un nouveau fonctionnement de l'exécutif communal. Le Conseil Municipal valide la proposition du maire à l'unanimité.

3 - DESIGNATION DES ADJOINTS :

Madame la Préfète ayant accepté la démission du 1^{er} adjoint, le Maire propose une montée dans l'ordre du tableau pour les adjoints en place :

- Patrick DESPLANCHES : 1^{er} adjoint,
- Emmanuelle MICHELIN : 2^{ème} adjoint,
- Isabelle CLERC : 3^{ème} adjoint,

Le Maire propose Maurice BIOLUZ au poste de 4^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition du Maire.

4 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCMGY :

Le Maire indique la CCMGY doit procéder à une modification des statuts pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi "NOTRE" à savoir les compétences obligatoires aux groupes I - II - III et IV.

Le Conseil Municipal décide de modifier les statuts , voté à l'unanimité.

Le CM retient le marché travaux de voirie communautaire par l'Entreprise BONNEFOY. Un fonds de concours pour financer les travaux défini tel que suit : 60 % pour CCMGY et 40 % pour les communes, hors subventions et hors FCTVA. *Voté à l'unanimité.*

5 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LOCAUX PERISCOLAIRE :

Le Maire présente au Conseil Municipal une convention de mise à disposition de personnel pour les locaux du périscolaire entre la CCMGY et la Commune pour une durée de trois ans.

Voté à l'unanimité.

6- DISSOLUTION DU CCAS :

Le Centre Communal d'Action Sociale n'étant pas obligatoire pour les Communes de moins de 1500 habitants ; sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de la dissolution du CCAS.

7- VENTE DE BOIS :

La vente de bois sur pied de la parcelle 12 est de 77,34 m³ estimée à 5 300 €. Le bois pour les affouages sera de 80 stères environ pour l'hiver 2016/2017.

8 - L'INTERCOMMUNALITE DE DEMAIN ?

Le Maire demande une réflexion sur l'Intercommunalité de demain, des courriers ont été faits au Président du Département, au Maire de RAY/SAONE, président de la CC4R, une rencontre avec les maires de Velleuxon et Soing peut être envisagée.

Fresne se trouve en limite de la CC des Combes (Scey/SAONE) et la CC4 Rivières (Dampierre/SALON). Quelle est l'avenir de Fresne au sein de la CCMGY si les Communes du Sud sont favorables à un rapprochement avec Marnay ?

9 - JOBS D'ETE :

Le Conseil Municipal définit des critères pour l'emploi de jeunes en job d'été.

- en fonction du budget qui peut être alloué,
- être âgé de + 16 ans jusqu'à 18/19 ans,
- en fonction des tâches à exécuter,
- si trop nombreux, la priorité à ceux qui n'ont jamais été employés à la Commune.

Pour l'été 2016 on recense à ce jour 6 demandes et le budget 2016 est prévu pour 7 rémunérations.

10 - PROMESSE DE BAIL "VCB EOLIEN" :

Après aménagement de la promesse de bail et vérification, le conseil municipal autorise le maire à signer les documents pour "VCB éolien".

11 - DOTATIONS D'ETAT :

Patrick DESPLANCHES donne des informations utiles au conseil municipal au sujet des dotations de l'état à la Commune (population, longueur voirie communale, nombre d'enfants ...).

Pour 2016 :

- Dotation de solidarité rurale : 44 669 €
- Dotation forfaitaire : 48 948 €
- Dotation des élus : 2 895 €
- Cette année la contribution de la commune au redressement des finances publiques sera de 5 234 €
- Le produit des 4 taxes sera de 106 000 € environ.
- L'effort fiscal de Fresne est de 0.82419 et place Fresne en tranche N° 3 pour les subventions soit la tranche la plus élevée.

12 - REUNION ADMR :

Isabelle CLERC représentera la Commune à la réunion A.D.M.R. à Dampierre-sur-Salon.

13 - LOGEMENTS LOCATIFS :

Il y a un problème d'assurance pour une locataire et il y a toujours des problèmes au niveau des impayés. Des mesures seront prises début juillet pour tenter de régler la situation.

14 - ENQUETE PLUI :

Un courrier avec une fiche modification de zones a été fait par l'adjoint à l'urbanisme au Commissaire Enquêteur et un courrier du Mairie appuie également ces modifications. L'enquête PLUI est terminée, les résultats seront connus en juillet-août 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications proposées et souhaite quelles soient prises en compte par la commission PLUI.

15 - ECLAIRAGE ET SIED :

Suite à la réunion du SIED et après enquête au sujet de l'éclairage public et l'insécurité il ressort les données de la gendarmerie et des compagnies d'assurances sur les liens entre sécurité et éclairage public qui sont parlantes :

- * 80 % des cambriolages ont lieu le jour,
- * 55% des cambriolages sont commis entre 14 h et 17 h,
- * 99 % des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées.

Le SIED a confirmé l'implantation à Fresne d'une borne de recharge de véhicules électriques.

16 - DESIGNATION NOTAIRE TERRAIN BIOLUZ :

Après accord avec le vendeur, le conseil municipal décide du choix de Maître VERNIER Emmanuel à Dampierre-sur-Salon pour l'achat d'un terrain à Monsieur BIOLUZ pour la pose du poste de refoulement Rue d'Estravaux.

17 - ADHESION CAUE :

L'adhésion au CAUE sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal car la CCMGY risque d'adhérer pour les Communes à cet organisme utile pour les études de lotissement et aménagement de sécurité qui sont dans les projets de Fresne pour les années à venir.

18 - COMPTE-RENDU SYNDICAT SCOLAIRE :

La Présidente du SIVU des Ecoles fait part au conseil municipal des premières estimations pour l'aménagement du grand plateau scolaire et étudie les différentes propositions.

Les effectifs pour la rentrée 2016 sont stables et un demi poste supplémentaire est affecté au pôle de Fresne.

A la rentrée, le département ne prend plus en charge les dépenses liées à l'accompagnatrice scolaire.

19 - VOISINAGE : TONDEUSE :

La Loi interdit les nuisances sonores diurnes : "Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage", mais cet article R.1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse !

Il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

- en jour ouvrable : de 8 h 30 à 12 h00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;
- le dimanche : de 10 h 00 à midi.

Vu par Nous, Jean-Pierre CHAUSSE, Maire de la commune de FRESNE SAINT MAMES pour être affiché le 28 juin 2016 à la porte de la Mairie.

A FRESNE SAINT MAMES, le 27 juin 2016

Le Maire,
Jean-Pierre CHAUSSE